

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joynante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Matheiu

GAZETTE.

ANGLETERRE.

Londres, le 16 septembre. — Le 12 de ce mois, il est arrivé un malheur affreux à Portsmouth; on y lançait le bâtiment de l'état, la princesse Charlotte; peu d'instans avant l'opération, une écluse qui contenait les eaux d'un bassin, se rompit, les eaux se précipitèrent avec un fracas épouvantable contre un pont qui avait 60 pieds de longueur et qu'elles renversèrent; tous les individus qui s'y trouvaient furent lancés à l'eau qui, en cet endroit, a 20 pieds de profondeur, et disparurent en poussant des cris lamentables. Il est impossible de calculer le nombre des personnes qui ont péri; on en a sauvé quelques-unes et 17 cadavres ont déjà été retirés de l'eau. 40,000 individus ont été témoins de cette terrible catastrophe.

— M. Canning est en ce moment chez le duc de Portland, à sa résidence de Welbeck, dans le Nottinghamshire.

— Un journal d'Edimbourg rapporte ce qui suit: « La semaine dernière quelques personnes, après avoir passé sur le pont de Kilmarnock, entendirent le bruit de quelque chose qui s'agitait dans un buisson. Une d'elles s'avança et frappa le buisson avec sa canne; l'on en vit sortir aussitôt un renard qui se sauva rapidement dans les champs. Les promeneurs eurent la curiosité d'aller examiner le buisson, et ils y virent avec une surprise mêlée d'horreur, le corps mutilé d'un enfant mâle, âgé en apparence de deux ou trois ans. Il fut porté à Kilmarnock, où il a été enterré vendredi. Des messagers ont été envoyés de tout côté dans un cercle de trois milles; mais jusqu'à présent on n'a découvert aucune trace des parens. On conjecture ou que l'enfant a été tué et laissé en cet endroit, ou bien que le renard l'y a apporté d'une grande distance pendant la nuit. »

ALLEMAGNE.

Francfort, le 15 septembre. — La ville de Weimar, qui, à cause de la résidence de Wieland, Heerden, Schiller et Goethe, s'est vu honorée du nom d'Athènes germanique, a célébré le 5 de ce mois la cinquantième année du règne du duc actuel, âgé de 68 ans.

Les descendans de Wieland et de Schiller ont décoré les maisons qu'habitaient ces hommes célèbres; et le soir Goethe a ouvert son habitation et son jardin au public, et a accueilli des centaines de personnes de la manière la plus affable.

FRANCE.

Paris, le 16 septembre. — M. le vicomte de Narbonne est mort dans son hôtel à Paris.

— C'est à Daymiel, dans la Manche, que le lieutenant-général baron d'Eroles est mort.

— On écrit de Pointe-à-Pitre, (Guadeloupe) 2 août:

La ville de la Basse-Terre n'est plus; le gouvernement, l'hôpital et la galle, les deux églises, les magasins du roi, presque toutes les maisons sont tombées, et sous leurs décombres plus de deux cents habitans ont rencontré la mort; on en exhume chaque jour, mais une odeur cadavéreuse corrompt l'air et paralyse l'action des sapeurs et des nègres. A la Cabesière et à Marie-Galante un grand nombre d'habitations ont été renversées, plusieurs navires ont péri; et les cadavres, épars sur différens points de la côte, viennent à tout moment redoubler la douleur de ceux qui ont à pleurer sur le sort de quelqu'un des leurs. Quatre bâtimens, dans le port du Moule, ont été mis à la côte, les *Deux-Amis*, cap. Monnet, prêt à mettre à la voile, a seul péri: heureusement que l'équipage est sauvé; plusieurs bâtimens américains, mais principalement une goëlette et le beau navire, le *Canaries*, du Havre, ont péri en sortant de la pointe, le premier corps et biens; le second dématé et jeté sur les Saintes, a été démolé dans moins de deux heures, et ce n'est que par une espèce de miracle que l'équipage est parvenu jusqu'à terre; sur la rade de la Basse-Terre quatre bâtimens ont coulé à l'ancre: de ce nombre, un navire de l'état. Le ras de marée a été si fort, que la mer a défoncé les portes des magasins qui bordent le quai, et il est résulté une perte considérable de toute espèce de marchandises.

Dans le bassin de la Pointe, où le vent s'est bien moins fait sentir que partout ailleurs, nous avons été un instant les uns sur les autres; une goëlette a sombré, trois bricks et six sloops ont fait côte; mais sur la vase il n'y a pas un navire qui n'ait éprouvé quelque perte; et je me considère comme heureux de n'avoir à vous parler que d'une petite égratignure à la sculpture du couronnement. L'abbé Graille, préfet apostolique, a été victime de cette catastrophe: le gouverneur, contre-amiral Jacob, n'a échappé à la mort qu'en se sauvant dans les caves du gouvernement. Les habitans manquent de tout, et se battent dans les rues pour avoir du pain. Une souscription a été ouverte ici, et a produit soixante mille francs qui ont servi à soulager les premiers besoins des habitans qui ont le plus souffert.

Cours de la Bourse du 17 septembre. Rentes. 5 p. 070, jouissance, du 22 mars 1825, 99 fr. 65 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 93 fr. 65 c. — 3 p. 070; jouiss. du 22 juin, 71 fr. 90. — Act. de la banque, 00. — — — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 52 7/8. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 00 fr. 00 c. Trois pour cent. A 3 heures 00 fr. 00 c.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

On lit dans le *Times* l'article suivant:

« *L'Etoile* contient une nouvelle de la Grèce qui lui sert de texte pour un commentaire grave, mais en quelque sorte inutile. On nous dit que le gouvernement provisoire de Napoléon de Romanie a publié le 1er août en acte de soumission à l'Angleterre, en invoquant sa protection aux mêmes conditions que celles accordées aux îles Ioniennes. Nous espérons au premier lieu qu'aucune mesure semblable n'a été adoptée par les Grecs, puisqu'elle démontrerait qu'ils sont réduits à la dernière extrémité du désespoir.

« En second lieu, il est évident que l'Angleterre ne pourrait, sans se rendre coupable d'une inconséquence politique et sans fonder un exemple dangereux, agréer une offre si dépourvue de raison de la part d'un peuple engagé dans une guerre d'insurrection.

Le fait même d'une proposition semblable, venant des Grecs, serait une telle preuve de leur peu de moyens de continuer leur contestation avec l'état contre lequel ils avaient pris les armes, qu'il devient, d'après les principes de neutralité déclarés par l'Angleterre et par toute l'Europe, doublement nécessaire pour la Grande Bretagne de s'abstenir d'intervenir entre la Porte et ses sujets à moitié reconquis.

Si les Grecs, étant tout-à-fait maîtres d'eux-mêmes, eussent cru comme des insensés (*like fools*) devoir solliciter la domination de ce pays ou de tout autre pays étranger, ce serait une question européenne si l'Angleterre devait accepter l'offre, et de même pour tout autre puissance qui méditerait de s'emparer du pouvoir sur la Grèce; mais nous n'avons aucun de voir se multiplier les protectorats de l'Angleterre. Son empire est déjà assez dispersé et assez étendu.

— Le *Courier anglais*, en parlant de la prétendue négociation supposée par un journal, entre Maurocordato et le commodore Hamillon, à propos de la dernière démarche du gouvernement provisoire de Napoléon de Romanie, fait les observations suivantes:

« Nous ne savons pas quels documens auraient pu être communiqués au rédacteur de ce journal; mais nous sommes convaincus qu'aucune négociation semblable n'a eu lieu. Il est possible que les circonstances aient fait faire des propositions, mais il est évident qu'elles n'auraient pu être agréées sans restriction. Le plus que pourraient faire les fonctionnaires britanniques dans cette partie du monde sur leur propre responsabilité, serait d'offrir de transmettre à leur gouvernement ce qu'on aurait formellement proposé.

— On lit dans le *Journal du Nord*, dit *L'Etoile*, la nouvelle suivante, qui nous paraît fort singulière:

« On assure que le célèbre lord Cochrane, accompagné de sir Robert Wilson, a traversé le 14 cette ville, se dirigeant sur Marseille, d'où ces deux insulaires vont porter aux Grecs le secours de leurs armes. »

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 19 septembre. — LL. MM. le roi de Prusse, le roi des Pays-Bas, la reine, Mgr. le duc et la duchesse de Clarence, Mgr. le duc de Cumberland, les princes et les princesses de Prusse et des Pays-Bas, et une suite nombreuse, sont partis ce matin à huit heures, du palais de Laeken, avec 60 chevaux de poste pour Anvers, d'où ces augustes personnages repartiront à 5 heures après midi, pour revenir ce soir à Laeken, excepté les ducs de Clarence et de Cumberland, qui s'embarqueront à Anvers pour Londres.

— Hier, le gouverneur par interim, M. Huysman d'Annecroix, a présidé la distribution des prix obtenus par les jeunes gens du dépôt de mendicité de la Cambre. On sait qu'ils y apprennent divers métiers, y reçoivent l'instruction primaire, et que des récompenses sont accordées annuellement à ceux dont la conduite, ainsi que les progrès dans l'instruction et l'apprentissage, ont été le plus remarquables.

— Un arrêté royal du 19 août a statué, qu'au moment de la mise en vigueur du tarif du péage aux écluses et aux ponts sur le grand canal de la Nord-Hollande, par les navires parcourant ledit canal, il ne sera plus payé de droit dit *Paalkist gelden* (droit d'ancrage.) Cette disposition doit être considérée comme une partie des avantages que S. M. désire assurer à cette navigation.

LIÈGE, LE 20 SEPTEMBRE.

On lit ce qui suit dans le *Courier de la Meuse*:

Il y a quelques jours, un individu du village de Hermalle-sous-Argenteau, à deux lieues d'ici, a tué son frère d'un coup de fourche. On varie sur les circonstances de ce malheureux événement. On dit que l'auteur du meurtre, qui a donné parfois des marques de fémence, y aurait été provoqué par sa victime, qui laisse une femme avec plusieurs enfans.

Un autre journal annonce que la maréchaulsée s'est emparée du meurtrier.

— Nous recevons une lettre de M. Jobard, dans laquelle il dit que c'est par erreur que notre correspondant de Bruxelles nous a écrit que la *description de Java* a été mise à l'index dans l'Archipel indien. M. Jobard a même reçu, la veille du départ de M. le gouverneur-général des Indes orientales, une invitation, de la part de son excellence, d'expédier à Java autant d'exemplaires de cet utile ouvrage qu'il jugerait à propos, ajoutant qu'elle avait, sur ce point, l'autorisation du ministre des colonies.

Ce lithographe distingué vient de faire paraître une nouvelle livraison de l'*Armorial du royaume des Pays-Bas*, remarquable comme les précédentes, par une grande pureté d'exécution.

— On dit maintenant, et nous répétons ce bruit sans en garantir la vérité, que par suite des renseignements pris dernièrement chez certains journalistes, il doit être proposé une mesure financière tendant à les assujétir soit à un impôt, soit à des cautionnements considérables. (Le Belge.)

— Les journaux anglais contiennent l'article suivant :

Le lord maire a reçu ces jours-ci la lettre suivante de la société d'amateurs de pigeons de Verviers, au sujet du voyage des trente-deux pigeons qui ont été lâchés, il y a quelque temps, du toit de de Mansion-House :

» A John Garrat, écuyer, lord maire de Londres.

» Milord, nous soussignés prenons la liberté de faire nos sincères remerciements à votre seigneurie, des bontés qu'elle a eues pour notre messenger et de son acquiescement à notre demande. La complaisance de votre seigneurie est gravée pour jamais dans notre mémoire. D'après le rapport fait par notre messenger du désir que votre seigneurie a exprimé de connaître le sort de nos voyageurs ailés, nous avons l'honneur de dire que les trente-deux pigeons qui ont été lâchés en présence de votre seigneurie, un seul est arrivé ici le même jour, à sept heures et demie du soir, et a ainsi fait la traversée de Londres à cette ville en sept heures; deux sont revenus le lendemain matin, à dix heures et un quart; un quatrième est venu trois jours après, et quatre autres il y a quelques jours. Nous avons l'honneur, etc.

(Suivent les signatures.)

Mercredi, 7 septembre.

— Le bruit circule depuis quelques jours, dit le *Courrier de Gand*, que le collège d'Alost serait conservé, mais que la rhétorique n'y serait plus enseignée par l'abbé de Smet, auteur de l'*Histoire belge*, et que plus de 150 nouveaux élèves venant des collèges épiscopaux de Roulers et de St. Nicolas s'y assureraient déjà fait inscrire. Quant à nous, ce que nous pouvons assurer, c'est que le gouvernement n'a encore pris aucune détermination touchant ce collège.

— Le 2 juin, on a de nouveau trouvé dans les mines de Slavonsk (Russie) 25 parcelles d'or vierge, pesant ensemble 2 puds, 26 liv. et 13 solotinks (le pud équivalait à 40 liv. de Russie.) La plus grande de ces parcelles pesait 14 livres.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL MATHIEU LAENSBERG.

Paris, le 16 septembre 1825.

Il n'est bruit ici, depuis quelques jours, que des deux grandes nouvelles arrivées en même tems : savoir, le protectorat possible de l'Angleterre sur la Grèce et la prise de possession de l'île de Cuba par la France. Mille conjectures, mille assertions circulent à ce sujet, et, bien entendu, ne se rapportent pas, quoique leurs auteurs se prétendent également bien informés. Les uns disent que le ministère français, convaincu enfin de l'incompatibilité des principes de la Sainte-Alliance avec les besoins et la tendance de la nation, les a franchement abjurés en faveur du système de l'Angleterre; qu'un pacte étroit, entre les cabinets des deux pays a été le résultat de cette conversion, et que les entreprises simultanées de ces cabinets, sur le bien du prochain, ne sont que le prélude et la déclaration de la bonne harmonie qui règne entre eux. D'autres assurent, au contraire, que les deux événements annoncés sont parfaitement isolés, et doivent être considérés comme le commencement de la lutte qui va définitivement s'engager entre l'Angleterre et la Sainte-Alliance, dont la France, dans cette occasion, ne serait, suivant eux, que l'avant-garde. Quelques esprits plus pacifiques repoussent également ces deux suppositions et prétendent que si quelque chose d'important se prépare maintenant en Europe, comme on paraît le penser, ce ne peut être que du consentement de toutes les puissances, qui sont plus unanimes que jamais pour assurer aux peuples la paix et le bonheur; ce qui, disent-ils, va se manifester clairement par la tenue très prochaine d'un congrès général, où les affaires des Turcs, des Grecs, des Espagnols, des républiques, des monarchies, des philosophes et des jésuites, seront réglées à la plus grande satisfaction de tout le monde. Enfin, Monsieur, comme si les gens avaient pris à tâche de se contredire sur cette matière, il y en a qui vont jusqu'à insinuer que les bruits en question, ont été forgés ou accrédités par le ministère, dans le seul but de détourner l'attention de ses adversaires et de porter dans leurs rangs l'incertitude et la discorde.

Ce qu'il y a de plus clair au milieu de tout cela, comme vous voyez, c'est qu'on ne sait rien. Cependant s'il fallait choisir entre les conjectures qui viennent d'être rapportées, on trouverait, peut-être, que la première, celle qui suppose une alliance entre la France et l'Angleterre, est de toutes la plus vraisemblable. Ce n'est pas qu'en se reportant vers le passé, on ne trouve de bonnes raisons pour se refuser à l'admettre; mais les tems se suivent et ne se ressemblent pas : les événements se prononcent, les nécessités se révèlent, et, quoiqu'on en ait, force est bien, à la fois, de céder à leur empire. Plusieurs faits récents pourraient donc porter à croire que nos hommes d'état ont effectivement changé

de système, et qu'ils ont pris le parti, autant au moins que cela pouvait être en eux, de se rapprocher plutôt de la politique anglaise que de celle de la Sainte-Alliance. Parmi ces faits, je vous citerai la reconnaissance de St. Domingue; le projet arrêté, dit-on, de traiter avec les nouvelles républiques américaines; le changement de ton bien remarquable des journaux ministériels à l'égard des hommes ou des objets de l'affection publique, et enfin le rejet positif de la censure des journaux, que, dans un dernier conseil des ministres, M. de Corbière avait de nouveau demandée avec instance. Il paraît que, dans cette occasion, le dauphin s'est prononcé avec beaucoup d'énergie, et qu'il a même expressément déclaré que le jour où la censure serait rétablie, il se croirait obligé de se retirer du conseil.

Assurément, Monsieur, de pareils faits ne s'accordent guères avec les principes de la Ste-Alliance. Je n'en conclurai pas cependant, comme le font beaucoup de gens, que nos ministres aient complètement renoncé à ces principes : je supposerai plutôt qu'ils n'ont cédé quelques positions, qu'ils savaient bien ne pouvoir plus défendre, que pour mieux se maintenir dans celles où ils se croient encore quelque force; que c'est là comme une nouvelle transaction qu'ils proposent au public, et qu'en conséquence ce n'est point de leur part à un changement complet de système qu'il faut s'attendre, mais à une simple modification, à quelque *mezzo termine*, à un régime bâtard, tel enfin que peuvent le concevoir et le vouloir des hommes qui, par leurs préjugés et leur position, sont complètement étrangers aux besoins de la société nouvelle.

On a beaucoup parlé et on parle encore d'un changement de ministère; c'est l'accompagnement naturel de tout ce qui met les esprits en mouvement. Cet événement cependant est le dernier sur lequel on doive compter; en voici la raison : c'est que le roi est intimement persuadé, et cela depuis le tems de l'émigration, que la révolution française est le résultat des fréquents changements de ministères qui l'ont précédée. Ce n'est pas, j'en conviens, faire remonter bien haut le principe d'une catastrophe aussi puissante et aussi féconde; mais enfin chacun s'explique à sa manière les choses de ce monde, et il résulte de celle-ci (que M. de Villèle sans doute ne sera pas tenté de combattre) que nous sommes soumis à une sorte d'inamovibilité ministérielle, et que nous ne devons espérer de changer de direction qu'autant que nos ministres changeraient eux-mêmes de doctrines, de sentimens et de langage, ce qui, toutefois, est arrivé assez souvent pour qu'à cet égard il n'y ait pas entièrement à désespérer.

Il est toujours question d'envoyer des troupes en Espagne : c'est qu'on sent bien que la mort de Bessières, qui a pu un moment démoraliser les apostoliques, n'est pas cependant un événement d'assez grande importance pour réduire un parti qui repose sur des bases aussi larges. A l'occasion de ce nouveau service que nous rendrions au roi d'Espagne, nous lui imposerions, dit-on, plusieurs conditions, et notamment celle de reconnaître l'indépendance de ses colonies d'Amérique, déjà émancipées, moyennant une indemnité que celles-ci paieraient à leur ancienne métropole, et dont le montant serait destiné à nous rembourser de nos avances. Maintenant, il ne s'agit plus que de savoir si ces nouveaux états, qui sont dans une telle position, que, un peu plutôt ou un peu plus tard, toutes les puissances maritimes de l'Europe seront forcées de les reconnaître, consentiront au sacrifice que l'on attend de leur part. Il paraît que dans le cas contraire, ce serait Cuba qu'on chargerait de nous payer nos frais, tant ceux du renversement des cortès, que ceux de l'établissement d'une nouvelle constitution, s'il y a lieu.

Quoiqu'il en soit de ce qui se passe et de ce qui se prépare, il est pourtant un fait important à constater, c'est qu'en dépit des jésuites, des vieilles formules et de quelques vaines délibérations qu'on décore du nom de lois, la cause de la civilisation gagne chaque jour du terrain, et que, pour s'obstiner à ne vouloir marcher qu'à reculons dans ses voies, les prétendus arbitres de nos destinées n'y sont pas moins irrésistiblement entraînés.

Agréer, etc.

SPECTACLE.

MÉROPE. 1^{re} représentation de M^{lle} Duchesnois.

Aristote, (que le lecteur ne s'effraie pas à ce mot; nous n'avons ni le loisir ni la prétention de faire long-tems les savans.) Aristote, dans sa poétique, assure qu'il ne connaît pas sur la scène grecque de coup de théâtre comparable à la reconnaissance de Mérope et de son fils; Plutarque rapporte que les Grecs frémissaient de crainte que le vieillard n'arrivât trop tard pour arrêter le bras de Mérope prête à sacrifier Egiste. Cette pièce, qu'on jouait de son tems, lui paraissait la plus touchante de toutes les tragédies d'Euripide.

Comment ce poète s'était-il assuré un triomphe durable? En offrant aux Athéniens un sujet national; conforme à leurs mœurs, à leurs croyances; propre à satisfaire leur orgueil, à flatter leur imagination. Mais la pompe de leur scène, leur passion insatiable des spectacles, le petit nombre de leurs pièces, le cercle borné de leurs conceptions dramatiques, l'absence du vaudeville, de l'opéra comique, du mélodrame et de tous ces nouveaux genres qui se partagent la scène moderne, et plaisent aux mœurs actuelles; cent autres considérations, de nos jours difficiles à deviner ou à comprendre, contribuèrent, sans doute, autant que le choix du sujet, au grand succès de la Mérope grecque.

Du théâtre d'Athènes au théâtre de Liège, du jour où Plutarque écrivait, à la soirée du 19 septembre 1825, le trajet est long; les goûts, les tems, les lieux sont bien changés! Athènes, centre des plaisirs et des arts, n'avait pas ses spectacles de provinces, ses acteurs de province, son parterre de province. Les grands artistes d'alors n'obtenaient ni premier ni dernier congé, et dédaignaient d'éclairer des rayons de leur gloire, les contées

étrangères, les barbares, comme on les appelait. Je m'imagine aussi que la pièce d'Euripide était montée avec soin, qu'elle marchait avec ensemble et dignité, que les coups de théâtre étaient bien préparés et conduits sans encombre à leur fin, que chaque acteur était à sa place, avec le maintien et sous le costume convenable; je m'imagine que le récit d'Isménie n'était pas débité avec une lenteur insupportable, que Nabas, sobre de gestes et de cris, n'arrêtait point, par ses maladroites, Mérope au milieu de ses plus beaux mouvemens, que le guerrier Polyphonte ne déclamaît pas la moitié de son rôle dans sa barbe; et ne jouait pas de manière à faire dire: «Voilà une bonne pâte de tyran.....» Alors, seulement alors, on pouvait s'attendre, s'enthousiasmer aux douleurs maternelles, aux accents pathétiques de Mérope. Là, le ridicule n'était point placé à côté du tragique; là le visage enjoué de Thalie n'apparaissait pas au milieu des terreurs de Melpomène; et des claquemens de mains malencontreux ne venaient pas interrompre de sublimes effets, étouffer des cris éloquens, et détruire jusqu'à la dernière trace d'illusion.

On s'expliquera maintenant plus facilement les démonstrations peu bruyantes dont on a salué l'apparition, sur notre horizon dramatique, de l'un des phénomènes les plus remarquables qu'admire la France. J'aurais déifié l'enthousiaste le plus déterminé de se livrer sans distraction pendant cinq minutes seulement à son admiration pour Mérope, quelque avide qu'il fût d'ailleurs de saisir tout ce que peut offrir d'émotions délicieuses et terribles, cette voix déchirante et douloureuse, ces traits où se peignent tour à tour avec une vérité si étonnante, l'amour, le désespoir d'une mère et la dignité d'une reine offensée.

Loin de nous l'idée de vouloir rejeter sur nos acteurs seuls toute la faute du peu d'effet produit à cette représentation; aucun d'eux n'est engagé pour chauffer le cothurne; presque tous avaient leurs rôles, Amédée a même joué celui d'Egiste d'une manière très remarquable. Observez aussi que nos cœurs, à nous autres provinciaux, sont peu faits aux impressions de terreur et de pitié, nos esprits peu instruits à sentir les beautés classiques, peu familiarisés avec les invraisemblances et le langage pompeux de Melpomène, avec les malheurs, un peu vieillies, des princes et princesses de la Grèce antique.

Mlle Duchesnois ne s'est pas trouvée assez long-tems maîtresse de la scène, pour maîtriser les spectateurs. Le rôle de Mérope la plaçait dans une dépendance trop fréquente de ses alentours; nous n'avons pu la juger, pour ainsi dire, que vers par vers: les effets d'ensemble nous ont échappé. *Jeanne d'Arc* et *Phèdre* nous la montreront dans une situation plus favorable, et c'est alors que nous tâcherons d'analyser avec plus de détail le talent de la célèbre tragédienne.

1209

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Sciences médicales. Phthisie. — Le docteur Dardonville vient de faire paraître un mémoire sur la phthisie pulmonaire, bien digne de fixer l'attention des praticiens par l'importance des questions qui y sont traitées. Il réfute, 1^o l'incubité de la phthisie trop exclusivement admise; 2^o l'abus de la méthode débilite dans le traitement de cette maladie: 3^o il prouve par des faits irrécusables que les plaies ou ulcères aux pommons ont été guéris, que la phthisie dite tuberculeuse déclarée, arrivée au premier degré, est curable; que les tubercules peuvent être arrêtés dans leur marche, par l'influence d'un traitement méthodique, par le séjour à la campagne, et surtout par l'influence des voyages dans les régions méridionales. Il a observé, surtout en Italie, que lorsque les tubercules sont trop anciens pour pouvoir se résoudre complètement, qu'ils s'atrophient, passent à l'état cartilagineux et deviennent, au milieu des pommons, des corps inertes qui ne nuisent point aux fonctions de la respiration.

Il paraît qu'on avait fait courir le bruit de la mort de l'auteur de *Freischütz* M. Ch. Marie de Weber; mais il vient d'écrire à la société de musique de Magdebourg, qu'il doit se rendre à Berlin dans le cours du mois de novembre pour y diriger son opéra *Euryante*, et dans le mois de mars 1826 à Londres pour la mise en scène de son nouvel opéra *Oberon*.

On apprend avec plaisir que l'administration de notre théâtre a mis au répertoire l'opéra de *Freischütz*, traduit et arrangé sous le titre de *Robin des bois*.

Avant-hier matin la distribution des prix accordés par la société royale d'encouragement des beaux-arts d'Anvers, a eu lieu au Musée de la même ville, en présence des premiers fonctionnaires de la province. M. Olivier qui remplissait les fonctions de M. le gouverneur, a prononcé à cette occasion un discours qui a été vivement applaudi. On a distribué ensuite les prix accordés par la munificence royale aux élèves de l'Académie.

On lit dans un journal étranger l'anecdote suivante: «Un jour que M. Ameillon faisait partie d'une députation et qu'il allait pour la première fois chez Bonaparte avec un désir ardent d'en être remarqué et d'en obtenir quelques mots, en passant, il se mit très en vue dans la salle d'audience. Ce dernier, en effet, apercevant une figure qu'il ne reconnaissait qu'imparfaitement, s'approcha de lui en disant: N'êtes-vous pas M. Ancillon? — Oui, sire... Ameillon. — Ah! sans doute, le savais; vous êtes le continuateur de l'histoire de l'empire ottoman? — Oui, sire... de l'histoire du Bas-Empire. A ces mots Napoléon s'impresionnant lui-même de ses méprises, lui tourna brusquement le dos; et M. Ameillon, ne sentant que l'honneur et la joie d'avoir arrêté quelques minutes près de lui l'empereur, se pencha vers son voisin, en lui disant avec emphase: *L'empereur est étonnant, il sait tout!* Ce trait me fut conté le jour même par un de mes amis, M. Destournel, qui était présent.»

Un brevet d'invention a été accordé par le gouvernement français, à une dame de Paris, pour une eau de Cologne concentrée, qui, mêlée avec de l'esprit de vin, produit à l'instant de l'eau de Cologne qu'on dit parfaite.

Une vente d'esclaves au cap de Bonne-Espérance.

Le dernier numéro des *Nouvelles Annales des voyages* renferme quel-

ques détails traduits de l'anglais, sur la situation du cap de Bonne-Espérance en 1822. Le voyageur fut témoin d'esclaves à l'encan. Plusieurs, dit-il, paraissaient profondément affectés de l'idée d'être bientôt séparés d'amis avec lesquels ils avaient long-tems partagé la servitude; les uns étaient baigués de larmes, d'autres se lamentaient tout haut. L'esclave exposé en vente est placé sur une table afin qu'on le voie mieux; mais il n'est pas examiné d'une manière indécente, comme on fait aux Antilles ou dans l'Amérique méridionale pour les nègres qu'on y importe. On l'interroge seulement sur ses qualités et sur ses défauts. Dans ces occasions, les plaisanteries grossières sont assez communes, ce qui ajoute beaucoup au dégoût qu'une telle scène est faite pour exciter. Heureusement, cette fois, on fut plus réservé; la vente se passa gravement et tout uniment, comme une affaire vraiment sérieuse. Une femme, avec quatre jeunes enfans, fut le lot le plus remarquable; elle venait d'être adjugée, lorsque l'on offrit à l'acheteur un bénéfice pour qu'il la cédât; il accepta la proposition. Les femmes esclaves se vendent à un prix élevé, parce que l'on acquiert en même tems leur progéniture future; le prix payé pour un esclave mâle est de l'argent placé en viager, celui que coûte une femme est regardé comme un héritage perpétuel.

Il faut espérer que ce prétendu droit sur une génération qui n'est pas née ne sera pas toujours respecté. Un fait rapporté par le même voyageur laisse entrevoir un tems où la population entière de l'Afrique australe sera libre, n'importe la couleur: lorsque l'on fit, en 1798, le dénombrement de la colonie, les hommes libres ne formaient qu'un tiers de la population totale; à l'époque du dernier dénombrement, en 1822, ils en faisaient près de la moitié.

Neige lumineuse.

Le *Journal de Paris* faisait dernièrement mention d'une neige lumineuse tombée à Lochaw en Angleterre. Les personnes qui en étaient couvertes semblaient avoir leurs habits en feu; la main, trempée dans cette neige, en sortait comme si elle eût été en combustion; cependant on n'éprouvait aucun sentiment de chaleur. La neige ne perdait son aspect lumineux qu'au bout de douze à quinze minutes. L'apparition d'un semblable phénomène, s'il avait eu lieu il y a quelques siècles, n'aurait pas manqué de faire une grande impression sur les peuples, qui auraient sans doute vu dans cette pluie de feu quelque preuve de la colère céleste ou le présage de grandes calamités. Il ne s'agit pourtant ici que d'un phénomène électrique dont les exemples ne sont pas très rares. On sait en effet que dans quelques circonstances l'air se trouve, par un tems orageux, tellement surchargé d'électricité, que le fluide se dépose sur tous les corps qui en sont bons conducteurs. Souvent des voyageurs ont vu ainsi avec effroi leurs chapeaux, les crins de leurs chevaux, ou leurs propres vêtements, devenir lumineux lorsqu'ils étaient mouillés par une pluie d'orage. Le phénomène de la neige lumineuse de Lochaw ne peut pas être, à ce qu'il nous semble, expliqué d'une autre manière; et il n'y a aucune raison de l'assimiler, comme le fait le journal qui nous a fourni les détails précédens, à la phosphorence qu'acquiert les lampyres par suite de l'exposition à la lumière du soleil.

Nouveau mortier hydraulique.

Depuis les belles découvertes de M. Vicat sur les mortiers hydrauliques, plusieurs ingénieurs ont dirigé leurs recherches vers cet objet. M. J. P. G. auteur de deux mémoires publiés récemment, l'un sur le nivellement, l'autre sur les écluses, les canaux et l'écoulement des fluides, a trouvé qu'avec une chaux commune et du sable siliceux on peut former un bon mortier hydraulique, en ajoutant à ce mélange une petite quantité de charbon. Un pareil résultat n'est encore qu'un fait isolé, utile seulement dans les localités qui présentent de la chaux de même qualité que celle mise en expérience; mais la théorie qui a porté à faire cet essai paraît applicable à toutes les chaux. La petite quantité de charbon qui est nécessaire coûterait beaucoup moins que la pulvérisation des pierres à chaux ou que la seconde cuisson de la chaux, prescrites par M. Vicat, et l'on conserverait à la chaux tout son foisonnement.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 19 septembre.

EFFETS PUBLICS. — Ils sont par continuation faibles et offerts. P. B. Dette act. 59. Obl. du synd. 100 A. Act. soc. com. 101 1/2.

CHANCES. — L'Amsterdam court a été demandé à 174 0/10 p. A. Le Londres court, coté 397 1/2 A, le 3 mois 397 1/2 ont éprouvé de la demande, le papier à 2 mois s'est fait à 397 1/2; le Hambourg manqué. Le Francfort à 3 mois a éprouvé de la demande à 35 15/16 A.

MARCHANDISES. — Il s'est traité divers lots de café: environ 700 balles de St-Domingue ont été payées de 38 à 38 1/2 c.; 400 balles Chéribon à 42 1/4 c., et 80 balles Brésil fin moyen à 41 30/100 c.

Environ 3,900 cuirs Buénos-Ayres ont été vendus, le prix n'en est pas connu.

On a payé fl. 17 7/8 pour 150 barils potasse d'Amérique.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

JEUDI 20 SEPTEMBRE 1825, pour la troisième et avant dernière représentation de Mlle DUCHESNOIS, etc., en dernier congé, PHÈDRE et HIPPOLYTE, tragédie en cinq actes et en vers, de Racine.

ERRATUM. — 2^e page, 2^e colonne, 22^e ligne de la correspondance particulière, au lieu de: *De delà les morts*, lisez: *De delà les monts*.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 16 au 19 septembre.

Naissances: 10 garçons, 10 filles.

Décès: 3 garçons, 5 filles, 4 hommes, 4 femmes; savoir:

Nicolas-Joseph Dislaire, âgé de 71 ans, jardinier, rue Florimont, veuf d'Anne Cheval, et époux de Marie-Catherine Phander.

Toussaint Collard, âgé de 75 ans, tisserand, rue Ste. Véronique, veuf de Marie Maillard.

Barthelemi-Joseph Fischer, âgé de 26 ans, ouv. cordonnier, faub. St. Léonard, célibataire.

Jérôme Adrien de Lyon, âgé de 80 ans, avocat, rue au Chainé, veuf de Dieudonnée de Panhay, de Rendeux, et époux de Marie-Antoinette-Josephine Delforge.

Marie-Catherine Offerman, âgée de 83 ans, cuisinière, place Sainte-Barbe.

Marie-Agnès Rouhart, âgée de 70 ans, faiseuse de dentelles, place Grétry.

Marie-Jeanne Gernot, âgée de 78 ans, sans prof., fanb. Ste. Marguerite, veuve en première nocces de Joseph Puissant, en deuxièmes de Jacques Falise, et épouse en troisièmes de Barthelemi Leclercq.
Julie-Thérèse Laurent, âgée de 21 ans, sans profession, place vieux Marché.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Demande en concession de mines de houille.

Par pétition enregistrée à la préfecture du ci-devant département de l'Ourte, le 25 septembre 1811, sous le n° 150 du répertoire, M. Pierre de Hodiamont, demeurant à Ramet, a demandé la concession de mines de houille gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 289 bonniers 42 perches carrées, dépendant de ladite commune de Ramet.

Par une seconde pétition enregistrée le 6 septembre 1825, M. de Hodiamont en opérant quelques rectifications a sollicité les publications de cette demande dont les limites sont ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant de l'embouchure de la ruelle de Longue-Voie, à la rive droite de la Meuse; suivant en descendant ladite rive jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée de l'angle ouest de la maison Antoine Beaufort, située au chemin de Ronde-Haie, sur les bornes existant au chemin des Bourdeux, lesquelles bornes servaient anciennement de limites aux villages de Ramet et d'Ivoz.

A l'Est, suivant cette ligne droite longue de 985 aunes environ jusqu'à l'angle ouest de la maison Antoine Beaufort.

Au Sud, prenant alors la ruelle de Ronde-Haie et la continuant jusqu'au grand chemin du Gros-Thier ou Large-Voie, que l'on suit également jusqu'à la borne servant de limites aux bois royaux et communaux, placée près de l'arbre dit des Bourdeux; de cette borne longeant le fossé et les bornes formant lesdites limites jusqu'à la borne existant au chemin et campagne dits de Chauffour; puis par le chemin de Chauffour jusqu'à la rencontre de celui dit Large-Voie; de ce point suivant les limites qui séparent les bois communaux d'avec la campagne de Sart-le-Diable et les bois appartenant à M. de Forêt jusqu'au lieu dit Thier Claiwe-Clawe.

A l'Ouest, continuant à suivre les limites des bois communaux jusqu'au chemin dit Large-Voie; prenant alors ce chemin et le continuant jusqu'à son embouchure à la rive droite de la Meuse, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires de la surface le quatre-vingtième panier des mines à extraire, ou cinq cents des Pays-Bas par bonnier métrique.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après dans la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT :

1°. Les bourgmestres de Liège et Ramet, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2°. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication. Il pourra être pris, au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3°. Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

A Liège, en séance, le 10 septembre 1825, où étaient présents nobles et très-honorables seigneurs,
Baron de Villenfagne, Knaeps-Kenor, D^e Colard-Trouillet,
Bellefroid, Crawhez,
Waltéry

Le président, signé comte LIEDEKERKE.

Par la députation :

Le greffier des états, signé KNAEPS-KENOR.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

() La vente d'oignons de fleurs n'ayant pas eu lieu, est remise à vendredi prochain 23 courant; il y sera exposé 3 couples de beaux lauriers et une couple de mirthes à pyramides, très-grands.
P. H. J. DUVIVIER.

M^{me} JANIÈRE, institutrice, rue Sœurs-de-Hasque, donne en ville, après ses heures de classe, des leçons de grammaire française, de géographie, d'histoire et de calcul.

Vente d'arbustes et plantes de serre, à Juslenville.

Le jeudi 29 septembre courant, les héritiers de M. Fyon feront vendre à Juslenville, par le notaire DELRÉE, fils, une belle collection d'arbustes et une grande variété de plantes, tant de serre chaude que d'orangerie, en caisses et en pots.
Argent comptant.

A vendre au n° 756 bis, derrière le Rhin, à Verviers, une cuisinière, nouveau modèle.

A vendre deux engins dit herna, deux wennes, deux taquets avec leur cordes. S'adresser rue Chaussée-des-Prés, n° 349.

W. DE MOLL, bandagiste de Bruxelles, de retour en cette ville, y restera huit jours avec ses bandages élastiques et mécaniques qu'il donne à l'épreuve. Il loge à l'hôtel du Lièvre.

(543) Capitaux à placer en achat ou en constitution de rentes. S'adresser au trésorier de l'église primaire à Huy.
2,000 liv. houblon de plusieurs récoltes à vendre à bon marché, même adresse.

(547) A vendre ou à louer une belle teinturerie avec six cuves, six chaudières, et grand bâtiment de fabrique joignant, situés à Verviers. S'adresser au n° 362, place des Récollets, à Verviers.

(546) A vendre, avec toutes facilités pour le paiement, deux fermes avantageusement situées, près la nouvelle route par la vallée de la Vesdre; l'une située à Houthem, commune de Baelen, consistant en bâtiments pour l'exploitation et 25 bonniers métriques de prairies et terres; l'autre à Runthelem, même commune, se composant des bâtiments pour l'exploitation et 17 bonniers de prairies et terres. S'adresser au n° 362, place des Récollets, à Verviers.

(532) M. F. GAZERA, chimiste italien et liquoriste, vient d'arriver en cette ville, de retour des voyages qu'il a faits en Afrique et en Amérique, et dont il a rapporté un assortiment d'essences fines pour la fabrication des liqueurs.

Dans ses voyages, il a recueilli les meilleures recettes de toutes les liqueurs connues; il les a perfectionnées et en a composé un cahier de 140 espèces différentes. Il garantit d'apprendre la distillation et la fabrication des liqueurs en trois heures de tems. Les personnes qui voudront apprendre, pourront elles-mêmes, en trois heures de tems, fabriquer quatre-vingt bouteilles de liqueurs assorties.

Les liqueurs super fines ne leur reviendront qu'à un franc et demi le flacon, les liqueurs demi-fines à un franc et demi le litron, et les plus communes pour cabaretiers, moins cher encore. Il a fait construire des alambics d'une nouvelle invention, avec lesquels on peut fabriquer 300 bouteilles de liqueur par jour. Il procurera un de ses alambics pour 25 fr.

Il a fait une découverte pour ôter l'empireume au genièvre et le rendre un esprit aussi fin que celui de France.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, sont priées de lui envoyer simplement leur adresse, il se transportera chez elles.

Il est logé chez M. BERTRAND, rue Vinave-d'Isle, n° 44.

VENTE D'IMMEUBLES.

Lundi 26 septembre 1825, à deux heures de relevée, au domicile du sieur Lange-Lutaster, cabaretier à Dison, les héritiers et représentants Henri Lutaster et Catherine Leclercq, son épouse, feront exposer en vente aux enchères publiques, par le ministère de M^e MICHEL, notaire à Jalhay, les immeubles dont la désignation suit, savoir :

1°. Une maison avec jardin légumier y annexé, portant le numéro 344, sise à Dison, rue conduisant à Wesny.

2°. Un terrain entouré de murs, propre à y construire un bâtiment et joignant la maison qui précède.

3°. Une autre maison contigue au terrain ci dessus désigné.

4°. Et enfin une troisième maison contigue aussi à la précédente. Tous ces bâtiments sont construits à neuf et sont couverts en ardoises; leur situation est propre à toute espèce de commerce; les acquéreurs auront toute facilité pour le paiement. S'adresser audit notaire pour prendre connaissance des clauses et conditions de la vente, ainsi que des titres de propriété.

MICHEL, notaire.

VENTE D'IMMEUBLES.

Lundi, 3 octobre 1825, à deux heures de relevée, au domicile du sieur Lange-Lutaster, cabaretier à Dison, les héritiers de feu Jacques-Joseph Winandy et de Jeanne-Françoise Nizet, son épouse, feront vendre publiquement pardevant M^e MICHEL, notaire à Jalhay, les biens immeubles dont le détail suit, savoir :

1^{er} Lot — 1°. Un bâtiment situé à Mont, commune de Dison, composé d'une maison d'habitation, teinturerie avec chaudière, four, écurie et étable.

2°. Deux prairies joignant l'une à l'autre et contigues audit bâtiment, de la contenance d'environ 87 perches 19 aunes (1 bonnier).

3°. Une autre prairie, sise au même lieu de Mont, contenant environ 108 perches 93 aunes (1 bonnier 5 verges grandes), joignant d'un côté à la veuve Nicolas Totelin et d'un autre au chemin de Haute-Mont.

Et 4°. une autre prairie sise au même lieu, contenant environ 87 perches 19 aunes (1 bonnier), joignant d'un côté à Joseph Bertrand, et d'un autre audit chemin de Haute-Mont.

2^e Lot. — Un autre bâtiment, sis audit lieu, composé aussi d'une maison d'habitation, et d'une écurie avec cour et une prairie y attenant, mesurant le tout d'environ 26 perches 15 aunes (6 verges grandes).

Ces bâtiments et biens sont en très bon état, et leur situation est propre au commerce.

Ladite vente aura lieu aux conditions à voir chez ledit notaire, où les amateurs peuvent en même tems prendre connaissance des titres de propriété.

MICHEL, notaire.